

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 1/12 Date d'impression : 20.02.2020

Révision: 20.02.2020 Numéro de version 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: trichlorométhane

- Code du produit: 3101

No CAS:

67-66-3

Numéro CE: 200-663-8

Numéro index:

602-006-00-4

- Numéro d'enregistrement 01-2119486657-20-XXXX
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie de processus

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition PROC1 improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

· Emploi de la substance / de la préparation

Réactif pour analyses

Solvants

Laboratory chemical

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

Tel. (+34) 937 489 400

C/Garraf 2

Fax. (+34) 937 489 401

Polígono Pla de la Bruguera

e-mail: product.safety@panreac.com

E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona)

· Service chargé des renseignements: email: product.safety@panreac.com

(suite page 2)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2020

Révision: 20.02.2020 Numéro de version 12

Page: 2/12

Nom du produit: trichlorométhane

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Single telephone number for emergency calls: 112 (EU)

Tel.: (+34) 937 489 499

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion. Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer. H361d Susceptible de nuire au fœtus. Repr. 2

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS06 GHS08

- Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H331 Toxique par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ P501

nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2020

Révision: 20.02.2020 Numéro de version 12

Nom du produit: trichlorométhane

(suite de la page 2)

Page: 3/12

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Caractérisation chimique: Substances

No CAS Désignation
 67-66-3 trichlorométhane

· Code(s) d'identification · Numéro CE: 200-663-8 · Numéro index: 602-006-00-4

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Sil ne respire pas en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifé pratique la respiration artificielle ou administre l'oxygène.

- Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Attention Danger par aspiration!

Addition de:

Charbon actif (20 à 40 g en suspension à 10%).

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Chlorure d'hydrogène (HCI)

Phosgène

Non combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2020

Révision: 20.02.2020 Numéro de version 12

Nom du produit: trichlorométhane

(suite de la page 3)

Page : 4/12

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la substance.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Le produit n'est pas inflammable.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

- · Température de stockage recommandée: Room Temperature
- Classe de stockage: 6.1 D
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-66-3 trichlorométhane

VLEP Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm

Valeur à long terme: 10 mg/m³, 2 ppm

C2, (11), risque de pénétration percutanée

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2020

Révision: 20.02.2020 Numéro de version 12

Page: 5/12

Nom du produit: trichlorométhane

			(suite de la page 4)			
· DNEL						
Dermique	Long-term - systemic effects, worker		0,94 mg/kg			
Inhalatoire	latoire Acute - systemic effects, worker		333 mg/m3			
	Long-term - systemic effects, worker Long-term - local effects, worker Long-term - systemic effects, general po		2,5 mg/m3			
			2,5 mg/m3			
			0,18 mg/m3			
PNEC						
Aquatic compartment - freshwater			g/L			
Aquatic cor	npartment - marine water	0,015 mg	g/L			
Aquatic cor	mpartment - water, intermittent releases	0,133 mg	g/L			
Aquatic cor	npartment - sediment in freshwater	0,45 mg/	/kg			
Aquatic compartment - sediment in marine water		0,09 mg/	/kg			
Terrestrial	compartment - soil	0,56 mg/	/kg			
Sewage treatment plant			g/L			

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre AX

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

Caoutchouc fluoré (Viton)

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,7 mm

Butylcaoutchouc

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 10 min

(suite page 6)

selon 1907/2006/CE, Article 31Date d'impression : 20.02.2020

Révision: 20.02.2020 Numéro de version 12

Page : 6/12

(suite de la page 5)

Nom du produit: trichlorométhane

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Incolore
Odeur: Sucrée

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: -64 °C

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: 62 °C

Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

• Température de décomposition: Non déterminé.

• Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé.

• Pression de vapeur à 20 °C: 211 hPa

Densité à 20 °C:
Densité relative
Densité de vapeur:
Taux d'évaporation:

1,47 g/cm³
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20 °C: 8 g/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 1,97

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C: 0,56 mPas Cinématique: Non déterminé.

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2020

Révision: 20.02.2020 Numéro de version 12

Nom du produit: trichlorométhane

(suite de la page 6)

Page: 7/12

- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:

Danger d'explosion avec:

méteaux alcalins

méteaux alcalinoterreux

peroxydes

fluor

bases fortes

Sodium hydroxyde

hydroxydes alcalins

alcools

composés nitrés organiques

L'oxygène

azote oxyde

Amines

ammoniac

magnésium

alliages des métaux

- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.
- Indications complémentaires:

heat-sensitive

sensible à la lumière

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aigue

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

· ·					
	· Composant		Type	Valeur	Espèce
	Oral	LD50	908 mg/kg (rat)		
	Dermique	LD50	3.980 mg/kg (lapin)	
	Inhalatoire	LC50/4 h	10.500 mg/l (rat)		

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- · En cas d'inhalation Irrite la peau et les muqueuses.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 8)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2020

Révision: 20.02.2020 Numéro de version 12

Nom du produit: trichlorométhane

(suite de la page 7)

Page: 8/12

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Effet nocif dans les organismes aquatiques.
- · Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

EC50/72 h | 13,3 mg/l (Algae)

EC50/48 h | 152,5 mg/l (daphnia magna)

LC50/48 h | 29 mg/l (daphnia magna)

LC50/96 h 18 mg/l (fish)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas facilement biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes n'est pas probable.

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (classification selon liste): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1888

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- DOT Chloroform

· ADR CHLOROFORME CHLOROFORM

(suite page 9)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 9/12 Date d'impression : 20.02.2020

> Révision: 20.02.2020 Numéro de version 12

Nom du produit: trichlorométhane

(suite de la page 8) - 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · DOT · Classe 6.1 Matières toxiques. ·Label 6.1 · ADR · Classe 6.1 (T1) Matières toxiques. Étiquette 6.1 IMDG, IATA 6.1 Matières toxiques. · Class Label 6.1 14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA Ш 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières toxiques. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 60 No EMŚ: F-A.S-A Segregation groups Liquid halogenated hydrocarbons Stowage Category Stowage Code SW2 Clear of living quarters. · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport: · DOT · Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L · Hazardous substance: 10 lbs, 4,54 kg - ADR · Quantités limitées (LQ) 5L Code: E1 · Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport 2 (suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2020

Révision: 20.02.2020 Numéro de version 12

Page: 10/12

Nom du produit: trichlorométhane

	(suite de la page 9)
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1888 CHLOROFORME, 6.1, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO H2 TOXICITÉ AIGUË
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 32
- Réglement (CE) N° 649/2012 Annex I Part 1
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale - Catégorie 4 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition

Formulation and packing/repacking of substances and mixtures

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits SU8 pétroliers)

(suite page 11)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2020

Révision: 20.02.2020 Numéro de version 12

Nom du produit: trichlorométhane

(suite de la page 10)

Page: 11/12

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de reiet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange Matière première.
- · Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité ≤ 1 tonnes par jour
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Conserver hors de portée des enfants.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Lunettes de protection hermétiques

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AX

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2020 Révision: 20.02.2020

Numéro de version 12

Nom du produit: trichlorométhane

(suite de la page 11)

Page: 12/12

· Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

- Mesures de protection de l'environnement
- Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.